

Le collectif du doute

*“ La justice est l'amour guidé
par la lumière.”*

Sully Prudhomme

Face aux accusations d'abus sexuels au
sein de la Manécanterie des Petits
Chanteurs de Touraine.

Dossier de presse



Un collectif au service de
solutions justes et apaisées.

www.lecollectifdudoute.fr
contact@lecollectifdudoute.fr



UNE « DÉCONSTRUCTION » EN 7 POINTS

Éditorial

Le bénéfice du doute.

page 03

Médiatisation

Une histoire qui se répète ?

page 04

Cancel Culture

L'Abbé « annulé »... jamais consolé.

page 07

Tendance woke

L'abbé déboulonné.

page 10

Confrontations de mémoires

Souvenirs vs souvenirs

page 12

Psychologie

Des souvenirs sans faire mémoire

page 15

En regard de la loi

Pas de prescription d'effets.

Page 19

Dans l'Église

Pour une posture sans imposture.

Page 22

Conclusion

Veux-tu guérir ?

Page 25

LE BÉNÉFICE DU DOUTE

Un choc. La nouvelle est arrivée comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu.

Au moment où le scandale éclate, les Petits Chanteurs de Touraine apprennent l'inconcevable : l'Abbé TARTU aurait agressé sexuellement des membres de sa manécanterie.

Un orage d'accusations retentit dans la presse comme pour laver l'irréparable offense aux victimes sans secours judiciaire. Des cataractes d'un ciel de honte pleuvent des flots de déclarations choquantes et un déluge d'indignations inonde l'opinion.

La pluie de la rumeur ruisselle sur la maison Eglise, mais n'imprègne pas le terrain de la réalité historique, de notre histoire. Des souvenirs restent imperméables aux invraisemblances laissant

pourtant le sentiment qu'une tempête a menacé nos rêves d'enfant et le fondement de notre vie d'homme.

Le climat social serait-il en proie à des changements... climatériques ?

Comment ramasser les débris dans nos mémoires ? Dans les décombres des incohérences, comment sortir de la confusion ? Comment trouver une issue quand nos cheminements intérieurs nous ramènent sans voix à la porte de l'infirmerie de la manécanterie ?

Pour chercher une sortie de secours, ce collectif s'est formé en maniant deux clefs résumées en deux simples verbes : douter et questionner.

Le collectif du doute.

Ref.

BERNARD TARTU, *Les petits chanteurs de Touraine à travers 50 ans d'histoire*, Editions Hugues de Chivré, 2006.

UNE HISTOIRE QUI SE RÉPÈTE ?

Le besoin des journalistes de susciter l'émotion, de rapporter au lecteur du sensationnel n'est pas nouveau. Cependant, les circonstances imposent parfois la nécessité de simplifier, de concentrer, parfois de déformer la réalité pour la rendre plus facile à réceptionner et à comprendre. Il est donc toujours plus facile de mettre en avant un stéréotype... ou un récit déjà entendu ailleurs.

Un récit simpliste, déjà entendu, facilement transposable, composé des mêmes ingrédients a été livré aux tourangeaux : **« Un abuseur a le courage de parler..., « voilà ce qu'il m'a fait »..., le saint homme n'est pas ce qu'on croyait..., l'Eglise savait..., n'a rien fait..., on savait..., on le déplace..., il continue..., le nombre des victimes est croissant..., on a finalement rien fait pour l'arrêter... scandale ! ».** (Voir notre revue de presse)

Médiatiquement, ce crescendo est efficace. Comme un conte, l'histoire fonctionne à tous les coups. Mais, en faisant ainsi, raconte-t-on vraiment la propre histoire des plaignants, individuelle, et la singularité de l'affaire ? Malheureusement, dans « l'affaire Tartu » tout ne rentre pas dans les « cases ». Les « Voix Libérées » reprennent une histoire déjà racontée ailleurs, qui ne nous correspond pas.

« France victime 37 » déclare qu'il doit y en avoir d'autres : « De nouvelles victimes devraient se manifester ». On les attend toujours. La logique du nombre ne fonctionne

Ref.

FLORENCE AUBENAS ET MIGUEL BENASAYAG, *La fabrication de l'information*, Paris, Ed. La découverte et Syros, coll. « Sur le vif », 1999.

INGRID RIOCREUX, « Une vitre sale », *La langue des médias, destruction du langage et fabrique du consentement*, L'artilleur, 2016, Page 17.

« Dans la presse, convoquer des inconnus sur l'estrade est devenu le dernier « truc ». Leur voix n'est jamais la même, leur nom change. Ils habitent dans une ville ou une autre, mais finalement qu'importe. Leurs visages nous sont inconnus mais leurs figures familières. Nous les reconnaissons immédiatement, lorsqu'ils apparaissent dans les journaux ou à la télévision. [...] Toute situation inédite va produire ses propres créatures. [...] Ce sont en effet des personnages - et toujours les mêmes - qui reviennent quotidiennement incarner les « informations ». Les acteurs tournent, le rôle reste. Les micros se tendent volontiers vers eux, non pour qu'ils expriment ce qu'ils souhaitent, mais pour leur entendre dire le discours que la presse leur prête ou attend d'eux. Le problème [...] commence à partir du moment où un journaliste va chercher quelqu'un pour

pas. On entretient la rumeur : tel prêtre indique qu'il s'en doutait, un petit chanteur pense que sa mère s'en doutait. Le diocèse savait. Comment est-ce possible si tous les plaignants avouent n'avoir jamais rien dit ? Qui pouvait alors se plaindre ? L'Abbé TARTU a été déplacé, soit disant pour ce motif. Or, avec sa passion bien connue pour les cars, les autorités savaient que les petits chanteurs suivraient en prenant « ses » bus. Les tourangeaux sont allés à Amboise, comme les lochois à Tours. Du reste, plusieurs fois, il a remis à l'Evêque cette mission, étant prêt à tout abandonner si on le lui demandait. Le moindre soupçon aurait permis de lui demander ce sacrifice.

Il aurait été récemment en contact avec des enfants. Le père de famille des enfants en question au départ de la « rumeur » ne voit pas du tout les choses ainsi. Une rumeur d'abus circule à « Amboise » impliquant le père TARTU. Et pour cause, elle concerne deux chanteurs. L'un des deux a été renvoyé quand le directeur l'a appris. On se sert de rumeur pour discréditer l'Abbé TARTU.

Dans les médias, « l'affaire TARTU » est toujours assimilée aux déclarations sur la commission « SAUVE » Le télescopage des deux réalités transfère le sentiment de gravité du national vers le local. A l'écoute de l'évêque, on a le sentiment que les conclusions concernent directement « l'affaire TARTU ». Or, cela n'est pas démontré.

Le contexte est beaucoup plus nuancé. A l'époque, le président de l'association était un des premiers petits chanteurs, à l'époque où l'Abbé TARTU était encore moniteur de colonie. Si l'Abbé TARTU avait un trouble « compulsif », depuis le temps, ne serait-il pas passé à l'acte ? Le président en aurait eu vent. De fait, ses deux enfants ont bien chanté avec nous pendant plusieurs années. Au conseil d'administration, on comptait un magistrat. Le père des enfants MARDI, les plaignants, était gendarme. Un autre père était inspecteur de l'Education Nationale...

Le récit de Jean-Louis AUDEBRAND auprès du collectif « Voix libérées » montre qu'il avait conscience de ce qu'il se passait. Pourquoi faire l'humoriste en permanence lors de tournées quand on affirme une telle conscience ? En quoi, d'ailleurs, est-il une figure emblématique de la Mané (Cf. RL) ?

symboliser une situation. Cela suppose qu'il ordonne son travail, même avec les meilleures intentions, en fonction d'une conclusion déjà tirée [...] Chacun des interviewés est mis en scène pour symboliser un rôle, une passion, une place sociale, un point de vue réduisant la multiplicité des voix possibles à une parole, immédiatement identifiable. »

Florence Aubenas et Michel Benasayag,
La fabrication de l'information.

Regard critique sur les médias de Mix & Remix,
alias Philippe Becquelin, dessinateur suisse.



A la différence des « Voix Libérées », le collectif du doute souhaite réhabiliter la mémoire, mais non pas la vérité qui n'a pas été bafouée pour l'instant. Sinon, quel mensonge a été érigé en vérité ? Ce n'est pas une affaire d'omerta. Cette affaire n'est pas « l'histoire d'un silence » à la Preynat.

Qu'on le veuille ou non, l'Abbé TARTU n'est pas le « Preynat » du diocèse de Tours.

Le doute en questions

Peut-on vraiment penser que les autorités civiles qui entouraient le Père TARTU n'auraient pas pris au sérieux une plainte d'un enfant, ne serait-ce qu'une suggestion, ou enquêté en cas de rumeur ou de soupçon ?

Pourquoi l'Abbé TARTU se serait-il appuyé sur ces personnes ?

Pourquoi avoir attendu si longtemps s'il n'y avait pas de mémoire traumatique ? Pourquoi ce silence, si longtemps, s'ils avaient à déposer une plainte ?

Pourquoi attendre la disparition des principaux témoins pour révéler cette affaire ?

Maintenant, les fils MARDI étaient trois. Pourquoi n'entend-on pas le témoignage du troisième frère ? Pourquoi son silence ? Que savait-il ?

Qui peut affirmer sans utiliser le conditionnel qu'il savait quelque chose et qu'il a préféré ne rien dire ?

L'ABBÉ « CANCELLÉ »... JAMAIS CONSOLÉ

Pointer du doigt... pour mettre à l'index. Voilà en résumé la *cancel culture* qui se fait entendre, en écho, dans cette affaire. De multiples pratiques recourent ce mode d'expression, verbal ou physique, dont les dénominations peuvent varier : effacement, bannissement, annulation, négation, anéantissement, suppression, humiliation, interpellation... autant de mots pour traduire ce phénomène et comprendre le modus operandi des plaignants : « annuler ».

Issue des minorités excédées par l'impunité des pouvoirs, de la passivité des institutions face à différentes injustices, cette pratique de la dénonciation, partie des réseaux sociaux, vise en définitive l'ostracisme. Ses champs d'action sont divers, du cyber harcèlement au boycott, en passant par le déboulonnage de statues. Tout est bon pour attirer la vindicte sur un individu dont les faits ou les propos ont été jugés offensants ou répréhensibles. L'accusation a valeur de preuve, alors l'opinion, seule, juge et inflige la peine sans délibération, seulement par passion, sensibilisée par la plainte accusatoire.

Le Père TARTU n'est pas le premier à être emporté par ce courant idéologique. La vague #METOO a déjà submergé la France entraînant sur son passage une série d'innocents... et de victimes. (Voir à ce sujet [notre article sur le blog](#)). Ici, le prêtre est la figure à mettre au pilori. L'agression sur mineur est dévoilée publiquement et les jeux sont faits.

Ref.

JUDITH LUSSIER, *Annulé(e) : Réflexions sur la cancel culture*, Éditions Cardinal, 2021.

SABINE PROKHORIS, *Le mirage #MeToo*, Le cherche midi, 2021.

SOAZIG QUEMENER, FRANÇOIS AUBEL, *La dictature des vertueux*, Buchet-Chastel, 2022.

LA CANCEL CULTURE EN 8 POINTS

Victime de la cancel culture, la sociologue américaine, Natalie Wynn, résume ce mouvement idéologique en huit points :

1. La présomption de culpabilité.

2. L'abstraction.

Les détails dénoncés sont remplacés par une déclaration générique.

3. L'essentialisme.

La personne est identifiée à sa faute. Nier la possibilité d'un perfectionnement enferme la personne dans un statut.

4. Le pseudo-moralisme.

Tous les prétextes moraux sont bons pour justifier des actions répréhensibles.

5. L'absence de pardon.

6. La contagion.

Le bannissement s'élargit aux proches, pris à parti et sommés de renier.

Depuis, l'ancien directeur des petits chanteurs a dû quitter Chinon, sans logement, contraint de ne plus exercer son ministère. Ses amis lui tournent le dos, ainsi qu'une partie de sa famille. Ses frères prêtres ne lui parlent plus. Et chacun participe un petit peu de sa mort sociale par son silence. Difficile de s'opposer sans preuve à l'opinion dominante. Compliqué de risquer à son tour sa propre mise au ban. Des hommes d'Eglise contactés ont tous pris fait et cause pour les plaignants sans aucun recul. L'un d'eux a directement considéré l'Abbé TARTU comme un traître. Un autre a directement pensé qu'il n'y avait pas de fumée sans feu. « L'Abbé a forcément fait quelque chose ! » On pourrait tout autant lui renvoyer la sentence de F. Bacon : « Calomniez, il en restera toujours quelque chose ». Avec ce mode d'analyse, personne n'est capable d'avancer.

En attendant, une partie du corps ecclésial semble porté à croire tous les plaignants sur la simple base de leur bonne foi ; comme l'opinion publique, sans aucun recul, sans aucune vérification. Ne pas le faire serait considéré comme une complicité insupportable. La honte doit changer de camp : il faut donc des camps.

L'action médiatique évoluant au-delà de la prescription et du cadre judiciaire, la recherche de nuances et de précision d'une enquête est remplacée par une simplification qui enferme le Père TARTU dans un statut immuable de prédateur, sans aucun recours possible. Exiger de l'Abbé TARTU des excuses et une reconnaissance des faits, hors du cadre judiciaire, c'est le forcer, sans procès, à reconnaître et accepter un statut d'agresseur. Pourtant, sur TV Tours, des excuses ont déjà été formulées, répétées sur FR3 par la bouche de l'avocat. Mais tout cela n'aura de sens qu'après un établissement précis de la matérialité des « faits », mot que l'on répète à l'envi sans savoir quelle réalité il recoupe.

La violence des propos des « Voix Libérées », de leurs actions, leur semble légitime. La sentence est libérée à la télévision : « Je veux qu'il paie ! » Le crédit des journalistes les encouragent. Depuis, la situation n'a pas changé. Reclus dans son logement, l'Abbé TARTU, caché, est en « garde à vue » perpétuelle. Qui l'en délivrera ?

En attendant, d'autres souffrent de ce harcèlement silencieux. Des personnes d'Eglise, des religieuses nous ont témoigné des menaces qui ont fait suite aux

7. La vision manichéenne.

Se taire revient à se terrorer, se taire revient à soutenir le mal. On est dans la meute ou banni.

8. La souffrance

La cancel culture provoque de grandes souffrances chez les accusés et leurs proches.

Source :

<https://www.madmoizelle.com/cancel-culture-definition-1037892>

reportages. Force est de reconnaître la montée de l'intolérance qui musèle progressivement la liberté d'expression. D'autres avant nous ont sonné l'alarme. Placé à l'intersection du politique et du médiatique, ce mouvement totalitaire représente une menace pour l'idéal républicain et fragilise la cohésion du pays, pour ne pas dire l'entente cordiale des citoyens. Qui sème la mauvaise rumeur fait récolter la haine.

D'un point de vue plus global, cette affaire vient en écho d'un phénomène de société dont la tendance, aujourd'hui, est de réécrire l'histoire. On déboulonne des statues, on « déconstruit »... et l'histoire des petits chanteurs n'y échappe pas. Dans la négligence de l'histoire, la tentation est grande de vivre dans une société individualiste qui néglige le collectif, le **bien commun** construit sur les fruits des luttes du passé. L'arasement menace notre société où l'on voudrait réécrire notre avenir à partir d'une page blanche ; une remise à zéro pour construire un futur meilleur. Illusion que la *cancel culture*. Notre société sans anticorps, aseptisée, ne réagit plus aux menaces idéologiques. Nous voulons sonner l'alarme avant de devoir céder à une nouvelle « dictature des vertueux » dont les précédents historiques ont été désastreux. Si l'on pouvait éviter le « bûcher des vanités »...

Le doute en questions

Comment peut-on ne pas vouloir se substituer à la justice et en même temps faire le justicier dans le tribunal médiatique ? Pourquoi les plaignants ont-ils une approche militante ? Pourquoi ce vocabulaire et cette manière de faire de la *cancel culture* ? Pourquoi être dans ce cadre des « hors la loi » ?

Garder le silence dans ce système, n'est-ce pas apporter sa caution au lynchage ? Pourquoi le clergé local cède-il si facilement, sans aucune réserve ecclésiastique, à cette tendance ?

Quelle valeur accorder aux démarches de jugement et de condamnation extrajudiciaires ? Quelle sincérité accorder aux accusateurs ?

Pourquoi étendre cette culture de l'effacement à notre mémoire ? Qu'en restera-t-il, ainsi marquée par l'opprobre ?

L'ABBÉ DÉBOULONNÉ ?

L'image n'est pas dénuée de sens. Depuis le meurtre de Georges Floyd à Minneapolis en 2020, les symboles de pierre et de bronze tombent. Le « déboulonnage » de statues représentant des personnages controversés est exigé, imposé parfois par vandalisme. Etrange façon de regarder l'histoire, de contester les récits officiels, ... qui déteint sur l'Abbé TARTU.

Déboulonné, c'est faire un procès au passé à l'aune du présent. Les valeurs d'aujourd'hui servent de référence pour juger des actions d'un autre temps. Au risque d'être réducteur (Cf. l'essentialisme), les personnages sont ramenés à un acte, une position politique, considérés aujourd'hui intolérables. Les multiples facettes de leur personnalité, les responsabilités collectives sont gommées, oubliées au profit d'une sanction, si ce n'est une censure, des erreurs du passé. Cette approche de l'histoire sans mémoire voile la réalité des contextes et sa complexité. Ainsi, les hommes du passé sont « annulés », plongés dans l'oubli, enterrés avec le sens de l'histoire.

Juger l'Abbé sans l'entendre, sans saisir le terreau qui l'a fait grandir, c'est renoncer à comprendre les moteurs de son agir, notamment dans la fameuse infirmerie. Il a été formé dans un contexte proche de l'avant-guerre ; une époque à la médecine moins sophistiquée... et remboursée. Avec sa formation d'infirmier, soulager les maux de son

Ref.

Jacqueline Lalouette, *Les statues de la discorde*, Paris, Passés composés/Humensis, 2021.

FAUT-IL DÉBOULONNER LE PASSÉ ?

Le problème, c'est qu'une statue est davantage qu'une trace ou une commémoration : c'est une célébration, le façonnement d'un modèle, la transcendance non seulement d'un personnage et d'une vertu, mais d'un principe. Elle constitue un idéal à imiter et une origine à reconnaître. [...] la statuaire peuple la réalité courante de sa valeur symbolique pour d'un même geste consacrer et banaliser une vision du monde, et finir en évidence. [...] Il ne s'agit pas en effet de condamner ou de glorifier dans l'absolu les candidats au piédestal, mais d'identifier une direction prise, car un monument véhicule un idéal plus qu'un accomplissement, un horizon plus qu'un bienfait.

Guillaume von der Weid

https://www.huffingtonpost.fr/entry/faut-il-deboulonner-le-passe_fr_5eccc84cc5b6c7578fff15f3

prochain faisait partie d'un ministère attendu. D'ailleurs, qui n'allait pas chez le « rebouteux » ? Le rapport au soin et son évolution mériterait de longs développements d'historiens de la santé.

En attendant, ses pratiques assimilées à de la médecine n'auraient rien de recevable, ni d'acceptable aujourd'hui même si, dans les années 80, personne n'y trouvait encore rien à redire. Mais une chose est sûre : juger le passé à la lumière du présent relève d'un anachronisme peu pertinent. L'histoire de l'Abbé doit être regardée, observée avec les lunettes de la contextualisation. Oublier le milieu qui l'a révélé et le condamner à l'exil social, et au bout du compte mémoriel, c'est encore le « déboulonner » et priver ses petits chanteurs d'une partie de leur propre histoire.

Le doute en questions

Le fait que des plaignants réagissent seulement 40 ans plus tard, n'est-il pas signe qu'ils relisent leur histoire avec le regard que la société porte sur ces actes passés ?

Pourquoi personne ne trouvait rien à redire autrefois sur l'existence de l'infirmerie et juge maintenant la pratique inacceptable ?

L'expression de la douleur des plaignants ne traduit-elle un désir de remettre en cause un ordre présent, un modèle d'éducation et d'encadrement jugé dépassé ?

SOUVENIRS versus SOUVENIRS

« Souvenirs, souvenirs... » La célèbre mélodie s'entonne dans la presse, mais cette fois sans nostalgie ni légèreté. La gravité des allégations s'appuie sur une représentation d'un « microcosme manécantorial » incompatible avec le souvenir des membres du collectif du doute. Elle induit une irresponsabilité, pour ne pas dire une forme de complicité, inacceptable pour nombre de ses membres. Retour sur quelques dissonances.

« On a visité le monde entier, il nous a ouvert le monde et il en profitait pour nous violer... il avait tellement conscience qu'il a tout trafiqué pour passer pour l'homme saint. » déclare un plaignant dans la *Nouvelle République*. Précisons tout de suite : non, il n'a pas fait le tour du monde. Le collectif non plus, du reste, en restant, pour certains, bien plus longtemps que lui aux petits chanteurs de Touraine. Dans cet extrait audio à entendre sur le site du journal, la sémantique utilisée sonne faux. Pour quelqu'un qui se déclare catholique, comment peut-il mettre l'hostie au masculin, reprendre des clichés, des images de la religion, si ce n'est pour forcer une dialectique discréditant l'Eglise et la manécanterie ?

Le « tout trafiqué » trouve son écho dans la Renaissance Lochoise. Olivier MARDI décrit un véritable « système d'emprise » reposant sur une concurrence affective, un système de cour avec ses chouchous et ceux qui pouvaient tomber en disgrâce. Il

choisissait ceux qu'il voulait mettre sur les photographies. Plus loin, il affirme que le Père TARTU était seul, tout seul, c'était lui qui gérait ces jeunes. Aujourd'hui, d'après lui, ce serait beaucoup plus encadré.

Ce système d'emprise est particulièrement contestable. Peut-on oublier le nombre de samedis où les pères de chanteurs sont venus faire des travaux au local de la rue Baleschoux ? Les grandes tablées du samedi sont mémorables et ont duré plusieurs années. Les parents étaient présents. Entre ces repas et les répétitions, il arrivait même que des enfants passent aussi à l'infirmerie.

Rappelons que la vie de la Mané reposait sur un partage de responsabilités entre les majeurs (âgés de dix-huit à trente ans, suivant les années). Non, il n'était pas seul.

Ces déclarations médiatiques remettent en cause notre propre travail lors des tournées. Nous avons eu notre part d'engagement dans la « gestion » des jeunes qui finalement ne reposait pas sur l'Abbé mais sur la responsabilité des plus grands. En pédagogue, il les laissait libres, tout en contrôlant. En tournée, chaque majeur était chef d'une équipe : une poignée de mineurs (tous âges mélangés) dont il fallait s'occuper. L'Abbé gardait finalement une certaine distance dans la gestion de la chorale. Non, il n'était pas seul. Si quelque chose ne tournait pas rond, on l'aurait su. Même pour les photographies, les « grands », comme on disait, avaient leur mot à dire.

Considérons d'autres détails : au congrès de Rome, l'un déclare voir le Pape le matin et être violé le soir. D'après les souvenirs de certains (à vérifier), le soir de la grande célébration, nous étions à Nice, et ce soir-là, le Père TARTU lisait au réfectoire sa lettre de démission... jamais remise au président, du reste. Il faisait la tête à tous à cause de notre indiscipline. Les humeurs de « l'homme saint » du moment paraissent difficilement conciliables avec l'accusation.

Frédéric MARDI déclare que c'est dur pour un enfant de « 8 - 10 ans ». Il avait précisément dix ans. Avec ce point de détail supplémentaire, force est de conclure à l'exagération dans l'ensemble des accusations. Le tableau qu'on dépeint de la chorale ne correspond pas au vécu d'autres membres. Cette distorsion de la réalité semble servir une autre image divergente et dévalorisante de la Manécanterie peu en adéquation avec la mémoire collective et difficilement recevable sans se sentir heurté ou blessé.

Le doute en questions

Pourquoi forcer ainsi le trait d'une chorale à l'organisation « défailante » ? Pourquoi ainsi provoquer au risque d'humilier la mémoire d'autres chanteurs ?

Les parents étaient-ils tous aveugles ? A-t-on demandé aux parents, aux adultes qui accompagnaient la chorale ce qu'ils pensent de ce « faible entourage » ?

Pourquoi s'évertuer à décrire une emprise à l'extérieur de l'infirmierie ? S'attarder sur l'emprise à l'intérieur aurait davantage éclairé les petits chanteurs qui n'ont aucun moyen de cerner cette apparente « double personnalité » de l'Abbé Tartu.

Que veut-dire le « tout trafiqué » ? Quelle réalité recouvre le sens du pronom *indéfini* « tout » (qui porte bien son nom en la circonstance).

La vie de la Manécanterie aurait-elle été organisée en intégrant la possibilité d'abuser certains, à l'insu des autres ? Aucune mécanique n'a été démontrée pour justifier une « emprise » qui pourrait éclairer les chanteurs sur leur vécu et évaluer la magistrale duperie que cela représente.

DES SOUVENIRS SANS FAIRE MÉMOIRE

L'agression sexuelle sur mineur relève de l'abus en excluant, de fait, la question du consentement. Démêler une affaire, comme celle de « l'affaire TARTU », demande de s'interroger sur la relation abuseur/abusé, de cerner les profils psychologiques en jeu. Malheureusement, avec le temps, la mobilisation de la mémoire est toujours plus complexe, surtout depuis les découvertes récentes sur la mémoire traumatique. Une recherche de cohérence s'impose pour aller au bout de l'enquête et déterminer la nature des soins à apporter.

Peut-on prendre un souvenir pour argent comptant ? La mémoire ne fonctionne pas comme un lecteur vidéo. Le souvenir est toujours le résultat d'une reconstruction qui nécessite un examen critique pour traiter au mieux la personne blessée.

Plusieurs difficultés peuvent alors se présenter dans le diagnostic. La possibilité de souvenirs induits doit appeler à la vigilance, tout comme la possibilité d'être empêtré dans des attitudes de fausses allégations. Il est important d'avoir recours à un protocole qui limite l'usage de questions dirigées, à options et suggestives, surtout dans le cadre d'une enquête judiciaire. Où en est-on sur ce point ?

Notons qu'en général, les actes d'allégations mensongères sont très rares. Il faut donc les prendre très au sérieux et discerner la nature du « viol » pour mieux identifier la

Ref.

<https://fauxsouvenirs-afsi.org/degonfler-les-mythes-sur-les-traumatismes-et-la-memoire/>

<https://brigitte-axelrad.fr/demystifier-mythes-a-propos-traumatismes-de-memoire/>

<https://www.readcube.com/articles/10.4414%2Fsanp.2013.00151>

« Exploiter les ressources positives de la personne est également une piste intéressante pour la prise en charge de l'auteur d'abus sexuel. S'occuper de l'abus sexuel ne peut en effet pas faire l'économie d'une préoccupation clinique et thérapeutique à l'égard des auteurs.

On pourrait dire en effet « qu'il n'y a pas d'abuseur heureux », et que l'épanouissement de la personne qui, à un moment de sa vie, commet des actes d'abus sexuel est une démarche curative, mais également axée vers la prévention en ce qu'elle vise à prémunir contre la répétition des abus. »

Source :
<https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2017-v63-n1-ss03079/1040028ar/>

blessure à panser. Outre les plaignants, bien d'autres ont été « touchés » sans pour autant considérer cela comme des attouchements. Pourquoi une telle différence dans les témoignages ?

Les frères MARDI évoquent leurs souvenirs à partir d'une « blagounette ». Dans une autre version, l'un vient se confier à l'autre et ils se rappellent. A un autre endroit, c'est par « flashes » que la mémoire revient. L'un dit faire une psychanalyse depuis 15 ans. Comment sa position peut-elle être si tardive ? Les moments et les circonstances du retour des souvenirs sont différents. Un retour mnésique est difficile à concevoir dans ce cas. Peut-on parler de mémoire traumatique ?

Dans le cas de Christophe DELAUNAY, tout est toujours resté en mémoire. « C'était présent dans ma tête ». Quelles conséquences, quels préjudices ces événements ont-ils eus sur sa vie ? Comment pouvait-il croire que la masturbation était un acte médical et continuer à le croire si longtemps en continuant à fréquenter fidèlement l'Abbé TARTU, encore récemment ?

Dans les déclarations, les prétextes se contredisent : le passage à l'infirmerie est conditionné par le signe de petites maladies ou parce qu'on est soliste, ou un problème de voix... et la disgrâce tombe aux premiers poils de la puberté.

« Lorsque le soir, je restais chez lui... ». « Rester » chez l'Abbé était exceptionnel. L'imparfait sous-entend une habitude qui n'est pas vraie. D'autres ont eu l'occasion d'y résider sans rien avoir d'ambigu à redire. « Il mettait des films érotiques et se masturbait à côté de moi. » La disposition de l'appartement du Père TARTU, sa fréquentation par ses chanteurs ou les mères qui faisaient le ménage rend la chose difficile. Au congrès de Rome, l'un déclare voir le Pape le matin et être violé le soir. Les témoignages d'autres chanteurs rendent le délit difficile à commettre ; à vérifier.

Tout concourt à penser que les faits dont on veut parler se passaient majoritairement dans l'infirmerie. Les chanteurs peuvent avoir légitimement le sentiment

« La prévention, qu'elle soit primaire, secondaire ou tertiaire est enfin le domaine où l'investissement sociétal doit porter. Les soins aux victimes et aux auteurs doivent être accompagnés d'une réflexion plus globale sur la manière dont le respect de soi et de l'autre doit être valorisé et développé. Cette réflexion doit être portée et mise en actes par les acteurs éducatifs, cliniques, judiciaires, politiques à leurs niveaux respectifs. Elle doit également être un moteur de nos actions en tant que parent, en tant qu'humain. Cela dépasse bien entendu la « seule » question de l'abus sexuel. »

Source :
<https://www.erudit.org/fr/revues/ss/2017-v63-n1-ss03079/1040028ar/>

d'avoir été abusés par les soins opérés par l'Abbé TARTU. Tout le monde le sait, il n'était pas médecin. Pour autant, les soins avaient-ils un caractère sexuel ?

Devant ces contradictions, une hypothèse est alors possible. Considérant la négation de l'Abbé TARTU (et non le déni), il est tout à fait possible de penser que le passage à l'infirmerie a pu être mal vécu à cause d'un abus précédent dans un autre contexte, hors manécanterie peut-être. Auquel cas, sur l'événement encore en mémoire, ils projettent le ressenti, le malaise, des images, un imaginaire, - que savons-nous ? - d'un événement encore enfoui. A l'enquête de le préciser. La « guerre des mémoires » en débat chez les scientifiques n'a pas encore livré toutes ses batailles.

Le profil du « prédateur » que l'on nous présente doit, en outre, entrer en cohérence avec les accusations. Généralement, les pédophiles répondent à des caractéristiques précises. Ils sont en manque affectif (montrent un attachement de type insécure) ou alors, sont de grands charismatiques dont la notoriété empêche une remise en cause. L'Abbé n'avait aucun de ces travers. Il était plutôt influençable par le charisme de certains chanteurs. Les critiques dont il a pu faire l'objet par des chanteurs ne font pas de lui un être à part. Les chanteurs témoignaient, à son égard, de la fidélité, du respect, mais pas une admiration qui confine à l'idéalisation. En revanche, notons bien la distance qu'il mettait avec ses chanteurs, emprunte de respect et de distinction éducative marquée entre l'enfant et l'adulte.

Dans cette affaire, le mode opératoire du passage à l'acte n'a pas été défini. Seul un système d'emprise est décrit, mais en dehors de l'infirmerie, et non dans un rapport interpersonnel. Dans le cas d'abus sexuels sur mineurs, la principale caractéristique est d'imposer le silence, le secret. Comment cela aurait-il été possible ? Tout le monde savait que des soins étaient dispensés. L'Abbé en parlait lui-même... la parole était libre à ce sujet. Personne ne trouvait rien à redire, c'étaient des soins. Il n'a jamais forcé un jeune à venir. Il pouvait arriver qu'il demande même à l'un d'aller chercher l'autre tout en lui rappelant sa liberté.

Au bout du compte, nous avons affaire à des témoins, des personnes souffrantes pour lesquelles rien ne permet d'aboutir à une solution définitive, ou à une confrontation concluante. Le besoin d'une expertise psychologique s'avère nécessaire pour aller au bout d'une recherche de vérité.

Le doute en questions

Pourquoi l'Abbé TARTU serait-il allé aussi loin dans l'abus avec certains chanteurs et aurait, avec d'autres, été un soignant remarquable ?

Le souvenir de sa pratique laisse à certains chanteurs l'image d'un homme pudique, concentré sur l'acte médical, comme un médecin.

Dans le cas de Christophe DELAUNAY, pourquoi n'avoir alors rien dit ? Pourquoi revenir vers l'Abbé en chantant ses louanges à la fin de la manécanterie ?

Comment peut-on dire en même temps, « je ne mettais pas mes enfants au catéchisme à cause de cela » ?

Comment une simple conversation avec un autre chanteur peut-elle le faire basculer dans un tel extrême opposé ?

La disgrâce tombe à la puberté. Comment Frédéric MARDI peut-il le conclure ? Qu'aurait dit ou fait l'Abbé pour qu'il le comprenne ainsi ?

Pourquoi les plaignants ne décrivent-ils pas « l'emprise » sur leur propre personne ?

PAS DE PRESCRIPTION D'EFFETS

La presse convoque de plus en plus les termes juridiques dans ses publications, au risque d'en banaliser un usage abusif. En les reprenant, souvent à mauvais escient, la mouvance ME TOO a opéré un glissement du prétoire vers la scène médiatique. Les mots du verdict servent alors **un autre procès**, loin des procédures, de l'équité et de la dignité des citoyens. Les « Voix Libérées » reprennent cette rhétorique.

Les mouvements de libération de la parole se sont heurtés à la prescription. L'impossibilité d'avoir recours à une procédure judiciaire a été perçue comme une injustice, que seul, un procès médiatique pouvait réparer. Du reste, dans une logique de critique et de défiance de la justice, certains ont franchi le pas d'ignorer la judiciarisation pour investir le champ de la communication.

Les « Voix libérées » n'échappent pas à cette idéologie du moment qui convoque la question de la mémoire traumatique pour justifier une modification des délais ou une autre forme de jugement, hors du domaine de la justice. Avec cette démarche bien décrite par Marie Dosé dans son *éloge de la prescription*, « notre société entre dans une ère victimaire dans laquelle deux nouvelles prisons se construisent en déniant à la justice son rôle d'apaisement social, voire de réconciliation : le statut de victime et la condamnation perpétuelle ».

Ref.

MARIE DOSE, *Éloge de la prescription*,
Éditions de l'Observatoire, 2021.

<https://brigitte-axelrad.fr/eloge-de-la-prescription-marie-dose-2/>

[...] après 20, 30 ou 40 ans on ne peut plus rien prouver, la force probante des éléments rapportés devient quasi nulle. Que reste-t-il alors ? Des poncifs tels que « quel intérêt aurait la plaignante de mentir ? » ou « pourquoi dit-elle cela si c'est faux ? ». On va donc condamner quelqu'un sur la seule parole de l'autre ? Ce serait un glissement assumé vers l'arbitraire. Ensuite, la prescription a aussi son importance pour les « victimes ». Certaines d'entre elles ont besoin de cette limite temporelle qui leur permet de ne pas se demander tout au long de leur vie si elles doivent ou non porter plainte. Beaucoup attendent d'ailleurs que les faits soient prescrits pour s'exprimer parce qu'elles refusent que ce qu'elles ont vécu soit judiciairisé. Et c'est là, précisément, que le couperet de la prescription est important. Enfin, il est essentiel, pour la société, de

Toute thérapie ne doit pas nécessairement passer par une procédure et une condamnation. Faire dépendre sa propre guérison du sort judiciaire de celui qui a fait du mal, c'est perpétuer le lien qui unit la victime à son bourreau. Malheureusement, aucune preuve n'est éternelle. Et, par conséquent, force est d'admettre qu'à un certain moment, l'exercice d'une vraie justice équitable et rigoureuse n'est plus possible. Malheureusement, face à l'impossibilité des juges de répondre favorablement aux plaignants, « une forme de judiciarisation du soupçon se répand et résonne comme une reconnaissance de culpabilité ». Dans cette tendance, même l'Eglise, à sa manière, emboîte le pas de la justice.

Pour autant, vouloir à tout prix la justice comme le veut l'idéologie du moment pousse à la réhabilitation du bannissement. « Je veux qu'il paie », « la honte doit changer de camp »... , rapporte la presse locale. Mais faire changer le mal de camp, c'est toujours lui donner une place. Ce n'est pas le combattre et l'éliminer. Cette logique régressive proche du Talion s'appelle tout simplement la vengeance, le contraire de la justice. Les « Voix libérées » ont beau déclarer qu'ils ne veulent pas se substituer à la justice, ni de vengeance, le processus est bel et bien engagé. La mise à mort médiatico-sociale est prononcée. D'autres peines sont déjà réclamées sur leur communiqué de presse sur la seule foi des plaignants. La recherche de vérité est remplacée par une confirmation de culpabilité qui s'oppose à la présomption d'innocence ; principe constitutionnel, en l'occurrence, bafoué depuis le début de cette affaire.

Dans le même ordre d'idée, exiger de l'Abbé TARTU des excuses et une reconnaissance des faits, hors du cadre judiciaire, c'est le forcer, sans procès, à reconnaître et accepter un statut d'agresseur. Pourtant, sur TV Tours, des excuses ont déjà été formulées, répétées sur FR3 par la bouche de son avocat. Tout cela n'aura de sens qu'après un établissement précis de la matérialité des « faits », mot que l'on répète à l'envi sans savoir quelle réalité il recoupe. La presse déclare que le Père TARTU aurait partiellement reconnu les faits. Or, tant qu'une enquête, menée sous l'autorité du Procureur de la République, est en cours, l'accès au dossier est impossible pour un plaignant, même par l'intermédiaire de son avocat. Dans un courrier des « Voix Libérées »,

ne pas nourrir de haine éternelle. Elle doit avoir la force, non pas de nier, d'oublier ou de pardonner, mais de ne plus poursuivre. L'homme qui a commis un crime quand il avait 20 ans n'est plus le même à 60 ans. Une société apaisée doit savoir tourner des pages. Son rôle n'est pas de punir éternellement.

Source : <https://brigitte-axelrad.fr/prescription-interview-de-lavocate-penaliste-marie-dose/>

Ref.

BREF RAPPEL DE LA LOI :

<https://www.lecollectifdudoute.fr/post/brefrappeldelalo>

LE MANIFESTE DU DOUTE :

<https://www.lecollectifdudoute.fr/post/lemanifestedudoute>

l'un des plaignants déclare avoir vu le dossier. Comment est-ce possible, puisque son accès est strictement réglementé par la loi.

En définitive, « nul n'est censé ignorer la loi. » La constitution l'affirme et s'affirme en imposant une évidence de moins en moins partagée : nul n'est censé contourner la loi. Attention de ne pas confondre indemnisation, réparation, et restauration. Quelle porte de sortie pourra-t-on trouver une fois pris dans l'impasse de la frustration judiciaire et de l'excitation victimaire ?

Le doute en questions

Le problème porte sur la prescription. Pourquoi avoir attendu la disparition des principaux témoins et la fin du délai pour déposer plainte ?

Pourquoi faire un procès sur la scène médiatique alors qu'il n'apportera jamais la garantie d'une recherche de vérité fiable et d'une délibération équitable pour établir en toute objectivité les responsabilités ?

« Nous ne nous substituons pas aux enquêteurs ou à la justice », « l'objectif du collectif n'est absolument pas de chercher la vengeance mais bien de faire un travail de réhabilitation de la vérité... » Comment le déclarer et pratiquer le contraire ? Dans quelle intention ? Quelle crédibilité apporter alors à leurs déclarations ?

POUR UNE POSTURE SANS IMPOSTURE

La parole s'est libérée dans l'Église. La presse n'a pas manqué de relayer le désastre que représente les conclusions de la Ciase (*Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église*). L'institution change, s'engage à régler cette question morale et « systémique », à rebâtir une « maison sûre », à passer à une autre histoire... Cependant, la question de la place qu'occupent les idéologies dominantes dans cette évolution reste entière, principalement parmi les fidèles.

Les conclusions qui ont suivi le rapport « SAUVE » mettent en évidence le besoin de dédommager les victimes. Depuis, dans sa démarche, l'Église catholique s'inscrit au-delà de la Justice en cherchant le soulagement modeste de la douleur par la mise en place de l'INIRR (*Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation*). Qui ne s'en féliciterait pas ? Mais, cet organisme de « réparation » fonde son action sur le principe de la *présomption de vraisemblance*. Face au drame de certaines victimes et l'immensité de leur douleur, la bienveillance impose de ne pas infliger de nouvelles procédures éprouvantes. Qui ne le comprendrait pas ? Cependant, la formule vient comme en écho de la présomption de culpabilité qui s'impose désormais dans les médias. Hors cadre judiciaire, les plaignants s'autoproclament victimes et font valoir ce statut. A contrario, l'accusé devient obligatoirement le criminel.

Cette approche idéologique ne gagnerait-elle pas les fidèles ? Chez les ecclésiastiques interrogés, les propositions de soutien de certains révèlent une tendance

Ref.

<https://www.la-croix.com/Religion/Abus-sexuels-lEglise-justice-reparatrice-victimes-cas-cas-2022-02-24-1201201990>

« Les personnes victimes, on les croit, on ne va pas mener une instruction pour vérifier la vérité vraie » [...] « Cette question de vraisemblance se pose d'ailleurs à peine, les évêques voient très vite que ce ne sont pas des histoires inventées ou des affabulations. Notre postulat, c'est de croire les personnes. » [...] « On est dans l'hyper-individualisation et l'on y tient », [...] « La démarche de réparation vise à ce que la personne victime ne reste pas enfermée dans ce statut. Je suis moi-même gênée de ne pas trouver d'autres mots pour parler d'elles : elles ne sont pas que des victimes et ne sont pas victimes à vie. » [...] « Ce que je crois fondamentalement, c'est qu'il s'agit de passer à autre chose. Entre 1950 et 2021, un certain nombre de constats ont été établis, nous intervenons pour les prendre en compte mais nous voulons passer à une autre phase de l'histoire. »

Marie Derain de Vaucresson

à prendre systématiquement parti pour les accusateurs. Peut-être pour ne pas renouveler les erreurs du « système » dénoncées et maintenant reconnues. Il est temps d'entendre les plaintes et de considérer à leur juste mesure les souffrances des laissés pour compte de l'institution. Faut-il pour autant reproduire les tendances du moment en s'inscrivant dans le sillage de la dérive #MeToo ? L'Église est-elle du monde ou dans le monde ? Œuvre-t-elle pour le monde ou contre lui ?

Dans le cadre de l'INIRR, ce principe de vraisemblance est, à n'en pas douter, une sagesse. Mais, dans l'espace public, c'est une paresse. Paresse de l'intelligence qui n'interroge plus, paresse de la volonté qui ne s'engage plus. La neutralité n'est-elle pas le minimum requis ?

Encore une fois, dans un rapport interpersonnel entre le plaignant et l'accusé, entre la victime et le bourreau, la volonté de justice *restaurative* de l'Église est honorable et va même au-delà de ce que d'autres institutions seraient capables d'instaurer. Malheureusement, dans l'affaire TARTU, « reconnaître » des victimes reviendrait à reconnaître indirectement la culpabilité d'un prêtre qui est loin d'être établie. En outre, sans prendre sa défense, le reconnaître serait admettre les fondements des reproches collatéraux qui touchent directement certains petits chanteurs. Cette affaire concerne, qu'on le veuille ou non, un collectif et sa responsabilité.

Les « Voix Libérées » ont été invitées, voire encouragées à contacter l'INIRR. Le collectif du doute sera contraint de se positionner et de faire valoir son point de vue en veillant à la qualité des procédures. La « réparation » pour les uns ne peut être une dévalorisation pour les autres.

Comme beaucoup de concitoyens se tournent automatiquement vers l'État à la moindre défaillance du « système », des chrétiens formulent l'exigence d'une refonte constitutionnelle qui n'a pas manqué de s'opérer. Le droit canon *évolue*. Désormais, des *croyants* emportés par les scandales réagissent à l'instar des autres mouvements sociaux en se tournant vers les structures ecclésiales. Face à la pression de l'opinion publique bouleversée, l'Église est acculée à répondre à des obligations institutionnelles.

L'objectif des « Voix Libérées » est de « s'assurer que cela ne se reproduise plus. » Considérant l'âge de l'Abbé TARTU, c'est difficilement envisageable. Alors, si leur revendication ne porte pas sur ce cas particulier, elle reproduit donc un discours déjà formulé par d'autres, militant pour une réforme ecclésiale radicale à partir d'un fondement encore **discutable** au sein de la communauté de croyants.

Les instances représentatives de l'Église ont pris la mesure du drame, se sont engagées en veillant à des procédures désormais dignes de tous. Pour autant, cette démarche officielle doit-elle être reproduite à la lettre, sans discernement des réalités particulières rencontrées sur le terrain ? Le passage d'une culture du silence à une culture de « l'évaluation » peut s'opérer à tous les niveaux hiérarchiques, dans une implication libre et indépendante.

Le doute en questions

« Voix libérées » reproduit un discours militant. Que cherchent-ils donc ? Instrumentalisent-ils « l'affaire TARTU » pour faire évoluer l'Église ? En veulent-ils à l'institution ?

Comment des membres de l'Église peuvent-ils autant se laisser influencer par les combats politiques qui bouleversent notre vie démocratique ?

Mesurent-ils les dangers de reproduire des jugements tout faits dans les médias, imposés par une terminologie abusive ?

Comprennent-ils les perspectives totalitaires qui s'ouvrent devant eux ?

Ont-ils conscience des contradictions avec l'enseignement de l'Église ?

VEUX-TU GUÉRIR ?

Les œuvres de Deleuze, Derrida, Foucault ont migré vers l'Amérique, lancées comme un boomerang qui, maintenant, avec un autre élan, revient tournoyer en Europe et heurter les fondements de notre démocratie. Pour imiter à sa source la *french theory*, il était peut-être de bonne guerre de tenter de « déconstruire » à notre manière les discours et d'essayer de toucher la célèbre « différance ». À notre sens, elle s'approche en une question à poser à tous les protagonistes : « veux-tu guérir ? ».

La violence des termes pour qualifier leur présumé agresseur (l'image d'un monstre a été projeté lors de la dernière rencontre des « Voix libérées »), le jugement qu'ils portent sur lui les inscrivent dans une logique qui ne permet pas de panser leurs plaies intérieures.

Comme en écho du « Vous devez payer pour tous vos crimes », asséné par François Devaux le 5 octobre 2021 en face des évêques du conseil permanent de la Conférence des évêques de France, Gilles MARTIN a déclaré : « je veux qu'il paie », « j'ai la haine »... et les procédés utilisés visent systématiquement à maltraiter le Père TARTU. En définitive, la situation est certainement bien plus complexe que ce que les simplifications des articles présentent.

Ref.

LAURENT CAMIADE, *Je guéris donc je suis*, Éd Sarment, 2001.

REMI SCHAPPACHER, *Veux-tu guérir ?*, coll. Épiphanie, Éd du Cerf, 2000.

SIMONE PACOT, *L'Évangélisation des profondeurs*, coll. Épiphanie, Éd du Cerf, 1997.

« La différence, c'est le jeu systématique des différences, des traces de différences, de l'*espacement* par lequel les éléments se rapportent les uns aux autres. [...] C'est pourquoi le *a* de différence rappelle aussi que l'espacement est *temporisation*, détour, délai par lequel l'intuition, la perception, la consommation, en un mot, le rapport au présent, la référence à une réalité présente, à un *étant* sont toujours différés. Différés en raison même du principe de différence qui veut qu'un élément ne fonctionne et ne signifie, ne prenne ou ne donne « sens » qu'en renvoyant à un autre élément passé ou à venir, dans une économie des traces. »

Jacques Derrida, « Sémiologie et grammatologie », in *Positions*, Ed de Minuit, 1972, pp. 40.

Pour autant, la question se pose aux plaignants, une question de petits chanteurs à petit chanteur : « Veux-tu guérir ? » Crois-tu vraiment apaiser ton cœur dans une logique de haine ? Quand accepteras-tu d'entrer dans un processus de réconciliation avec ton passé ? Pour cela, il faudra accorder au Père TARTU un espace d'explication, une confrontation... et au bout du compte le pardon. Jusqu'où es-tu prêt à aller pour discerner (avec nous ?) le vrai du faux dans les souvenirs et retourner au nœud de ton sentiment d'abus... et à ton véritable abus ou traumatisme ? Veux-tu guérir ?

La question se pose également à l'Eglise ; pas directement à l'institution mais au peuple des croyants. Penses-tu vraiment chasser l'abus en cautionnant ou pratiquant un autre abus : ces distorsions de langage au service de la rumeur et du commérage ; laisser-faire les lynchages médiatiques ? En se bornant à des questions institutionnelles ?

La conférence des évêques de France et maintenant l'Inirr ouvrent également la possibilité de poser la question autrement : « Veux-tu guérir... tes frères ? Veux-tu encore oser affirmer l'espérance qui est en toi ? » Nous voudrions encourager les ministères de guérison ; les ministères de réconciliation ; les pasteurs à rassembler les brebis perdues dans l'enclos de l'Evangile.

Entre recevoir et donner la guérison, un chemin de confiance pour refaire Eglise se profile vers un horizon de salut... Veux-tu le suivre ?



Le *motu proprio* du 7 mai 2019 du pape François propose pour toutes les personnes qui « affirment avoir été offensées », « c) une assistance médicale, thérapeutique et psychologique, selon le cas spécifique. » Dans quelle mesure cette proposition est-elle mise en place pour les « Voix libérées » ? Veulent-ils en bénéficier ?